

Le 16 août 2012

Aux parents et aux élèves  
de la Commission scolaire Harricana

**Objet : Congé à tous les élèves de la CSH le 4 septembre 2012 — élection provinciale**

Madame,  
Monsieur,

C'est le mardi 4 septembre 2012 que se tiendra l'élection provinciale à travers le Québec. Conformément à l'article 306 de la Loi électorale (L.R.Q., c. E-3.3), la Commission scolaire Harricana accordera, le jour du scrutin, un congé aux élèves de toutes les écoles et de tous les centres opérant sur son territoire.

C'est-à-dire que tous les élèves de niveau préscolaire, primaire et secondaire, de même que tous ceux de la formation professionnelle et de la formation générale aux adultes seront en congé, toute la journée, le mardi 4 septembre 2012.

Cependant, prenez note que le personnel de la Commission scolaire Harricana sera au travail et que les services de garde demeureront ouverts aux heures habituelles.

En vous remerciant à l'avance de votre compréhension, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur général



Yannick Roy